

N° 26/9.20

[PRÉAVIS N° 26/6.20](#)

RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ AU POSTULAT DU GROUPE PSIG - "FEMMES EN MARCHÉ : UN AUTRE REGARD SUR L'ESPACE URBAIN

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La Commission du Conseil Communal, formée de Mesdames Patricia da Rocha, Aline Dupontet, Catherine Hodel, Christine Pion, Viviane Reymond-Fenter, Anne Stern-Grin et de Jean-Hugues Busslinger, président rapporteur, s'est réunie le lundi 22 juin 2020. Elle remercie M. le Municipal Eric Züger ainsi que Mme Anouk Paltani-Baumann, cheffe du service de l'urbanisme, de leur contribution et des réponses apportées aux questions de la commission.

1 PRÉAMBULE

Déposé le 6 juin 2018 par le groupe PSIG, le postulat demandait la mise en œuvre de marches exploratoires dans différents quartiers de Morges afin de connaître in situ les besoins spécifiques des femmes dans l'espace public et de proposer des pistes d'améliorations concrètes aux préoccupations identifiées par ces dernières. Tout en partageant les préoccupations relevées dans le postulat, la Municipalité a souhaité élargir ses réflexions afin de garantir à l'ensemble de la population une meilleure appropriation de l'espace public.

Les marches avaient pour but de mettre en lumière les besoins des usagers, d'identifier les obstacles et avantages des espaces publics et d'enrichir les futurs projets d'espaces publics morgiens. Plusieurs marches ont été planifiées afin de cibler des publics divers ; ces marches ont donc été ouvertes à toutes et tous. Quatre marches ont été organisées autour des thématiques suivantes : sentiment d'insécurité (marche "A l'aise dans ma ville", effectuée à deux reprises, une fois de jour, une fois de nuit), accessibilité pour les aînés et les personnes à mobilité réduite (marche "Morges accessible"), regard des enfants sur la Ville (marche "Mon quartier, ma ville") par les enfants de l'AREMS de Beausobre. On relèvera que la préparation du tracé de la marche "A l'aise dans ma ville" a été exclusivement réservée aux femmes, l'objectif étant de leur permettre d'avoir un espace de libre expression.

2 CONSTATS ET DÉBATS DE LA COMMISSION

Quatre marches ont été mises sur pied en octobre 2019. Elles ont réuni entre sept et 10 personnes, organisateurs compris, essentiellement de sexe féminin (un homme a participé à une marche), à l'exception de la marche des enfants où les sexes étaient équitablement répartis. Les constats et les impressions recueillies figurent dans le rapport de la Municipalité. La séance de commission a permis de constater que la définition de la sécurité n'était à l'évidence pas la même pour tous les participants, mais qu'il ne régnait pas de réel sentiment d'insécurité au sens de menace (réelle ou ressentie) sur les personnes et/ou les biens. Morges est ressentie comme une ville sûre. C'est bien plus la notion de confort ou d'être à l'aise qui pouvait être en cause, notamment la nuit du fait d'ombres fixes ou mouvantes causées par la présence de végétation. Or cette même végétation fait partie du confort urbain, notamment de jour : on apprécie mieux une rue ombragée et des espaces verts qu'une rue sans agréments végétaux. Dès lors, lors de travaux d'aménagement, un certain arbitrage doit ou devra être effectué par la Municipalité.

Si certaines remarques tenaient plus de vœux pour une ville conviviale – on peut ainsi penser à l’appréciation portée sur l’un ou l’autre commerce ou lieu d’activité comprenant ou non des vitrines – que de propositions de réels champs d’action pour les services municipaux, on relèvera que certains éléments méritent d’être retenus, notamment les possibilités offertes par l’éclairage urbain (plus ou moins progressif) ou l’attention à porter sur l’aménagement urbain lors de chantiers de requalification, on peut ainsi penser aux quais une fois le parking sous les quais créé ou au réaménagement de la Place Dufour. Les commissaires ont pu se convaincre que les services communaux seraient attentifs à ménager la place voulue aux vœux et observations, parmi l’ensemble des contraintes inhérentes à tous travaux d’aménagement urbain.

3 CONCLUSIONS

La Municipalité a donné suite au postulat demandant la mise en œuvre de marches exploratoires dans différents quartiers de Morges afin de connaître, sur la base d’expériences concrètes, les besoins spécifiques des femmes et de proposer cas échéant des pistes d’améliorations concrètes aux préoccupations identifiées. La commission relève la volonté municipale d’ouvrir à tous les marches exploratoires et d’avoir élargi celles-ci aux aînés, aux personnes à mobilité réduite et aux plus jeunes. Même si la participation aux diverses marches organisées est demeurée modeste, un certain nombre de constats ont pu être récoltés, notamment le fait que Morges demeure une ville sûre. Votre commission a pu se convaincre que les services communaux seraient attentifs à ménager la place voulue aux observations, parmi l’ensemble des contraintes inhérentes à tous travaux d’aménagement urbain. Les auteurs du postulat s’étant déclarés satisfaits du rapport, c’est à l’unanimité que la commission vous propose d’en prendre acte et de voter en conséquence les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu la détermination de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l’étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du présent rapport ;
2. de dire qu’il est ainsi répondu au postulat déposé par le groupe PSIG intitulé "Femmes en marche : un autre regard sur l’espace urbain" demandant en substance la mise en œuvre de marches exploratoires.

au nom de la commission
Le président-rapporteur

J.-H. Busslinger

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 2 septembre 2020.